

Séance du Conseil Municipal en date du 30 avril 2026

Nombre de conseillers	
- En exercice	15
- Présents	15
- Votants	15
- Absent(s) excusé(s)	00
- Absent(s)	00
- Pouvoir	00
DATE CONVOCATION	24/04/2026

De la commune de :
Séance du :

VERRIERES EN FOREZ
30 avril 2026

L'an deux mil vingt-six le trente du mois d'avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Kévin Klein, Maire.

	P	AE	A		P	AE	A		P	AE	A		P	AE	A
KLEIN Kévin	x			MOULIN Guillaume	x			ROBERT Clément	x			ARTHAUD Michel	x		
BRUYAS Maryline	x			ROBERT Nicole	x			JACQUET Paola	x			CLÉMENÇON Corinne	x		
NEVES Sébastien	x			GUILLOT Alexandre	x			VERNET Didier	x			GOUBIER Michel	x		
SCHMIDT Annabelle	x			DHAINAUT Claire	x			MOMAN Carmen	x						

* Secrétaire séance : Moulin Guillaume

* Pouvoir(s) : Néant

Approbation du précédent conseil

DELIBERATIONS

- Vote du CFU budget commune 2025
- Vote du CFU budget sections 2025
- Affectation du résultat budget Commune 2025
- Vote des taux de taxes directes locales,
- Vote du budget Commune 2026,
- Vote du budget Sections 2026,
- Désignation d'un référent déontologue
- Proposition des membres à la Commission Communale des Impôts Directs
- Désignation des membres du CCAS ((Centre communal d'actions sociales)
- Tarif des salles communales
- Désignation d'un correspondant défense
- Régularisation comptable transfert de compétences vers LFA
- Convention d'utilisation de la salle des fêtes course cycliste
- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

QUESTIONS DIVERSES

- Charte SIG

La séance est ouverte avec 14 conseillers présents.

Le PV de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

DEL 2026-17 – VOTE DU CFU DU BUDGET COMMUNE 2025

Arrivée de M. Robert à 20h45. Les 15 conseillers sont présents.

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Financier Unique de la commune pour l'exercice 2025 dressé par Kévin KLEIN, Maire, donne acte de la présentation faite, lequel peut se résumer ainsi :

Compte Financier Unique COMMUNE- 2025			
	Recettes	Dépenses	Résultat
FONCTIONNEMENT	558 149.45 €	511 780.02€	46 369.43€
Résultat antérieur reporté	92 305.26€		138 674.69 €
INVESTISSEMENT	728 749.38 €	933 912.07€	-205 162.69 €
Résultat antérieur reporté		-58 215.65	-263 378.34 €
Restes à Réaliser	278 755.23 €		15 376.89 €

Monsieur le Maire ne participe pas au vote

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le Compte Financier Unique de la commune à 13 voix pour et 1 abstention.

DEL 2026-18 – AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 46 369.43 €
- un excédent d'investissement de : 15 376.89 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 46 369.43 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 92 305,26 €

C Résultat à affecter

= A+B **+ 138 674.69 €**

Résultat d'investissement

D Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) -205 162.69 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 001 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) - 58 215.65 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

+ 278 755.23 €

Résultat

=D+E **15 376.89 €**

AFFECTATION = C

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

0 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) = C+F

+ 138 674.69 €

DEFICIT REPORTE D 001

-263378.34 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

DEL 2026-19 – VOTE DU CFU DU BUDGET SECTIONS 2025

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Financier Unique « Sections » de l'exercice 2025 dressé par Kévin Klein, Maire, donne acte de la présentation faite, lequel peut se résumer ainsi :

- Une commande de fleurs a été passée. La commission fleurissement va se réunir si possible la semaine prochaine pour décider de la nouvelle installation avant le festival des Monts de la Balle, plantation prévue après le festival.
- Tables et chaises sont installées pour les ateliers Solastalgie de la compagnie de la Toile.
- Il y a eu une panne de frein sur le camion des cantonniers. Réparation effectuée par un élu mécanicien.
- La tondeuse du stade a également besoin de réparation après plusieurs pannes successives. Prévoir investissement.

SCHMIDT Annabelle

- Date à trouver pour rapidement préparer l'écho prévu pour le mois de juin.
- Réunion association à venir mardi 5 mai 20h30.

MOULIN Guillaume

- Travaux à venir dans la cour de l'école : dans un premier temps remise en place de la cabane de rangement du matériel extérieur de l'école avec coulage d'une dalle de béton par des habitants volontaires.
- Par la suite réinstallation de l'espace de jeux et contrôle par une société spécialisée.
- Discussions à venir sur le logiciel de gestion/inscription périscolaire, réunion du RPI prévue le 12/05 à 20h30
- Création du Conseil Municipal des Jeunes, commission réunie prochainement, probablement au mois de mai. Se rapprocher de communes voisines qui l'ont déjà mis en place (Lézigneux, Montbrison..)

ROBERT Nicole

- Don Martin a été rencontré pour les différents sujets concernant l'église. Le diocèse sera bien présent pour l'inauguration du clocher porche et de l'orgue le 19 septembre. Il reste la question du financement du concert à organiser avec les amis des orgues.
- Aujourd'hui a eu lieu une rencontre avec M. HAMMACHE, architecte urbanisme de LFA, qui a travaillé sur l'étude globale du centre bourg (parkings, voie piétonne, ancienne école, etc.). Il faudra choisir les priorités car tout ne pourra pas être fait. Une réunion de l'ensemble de l'équipe sera nécessaire.
- La coordination paroissiale fait une demande de location de la salle des fêtes le 7 juin. Elle est prise par l'Association des Parents d'Elèves le 6 juin, ce ne sera donc pas possible.

GUILLOT Alexandre

- Visite de chantier de l'école le 16/04 organisé par l'architecte au sujet des points toujours pas réglés. Des travaux de réparation du sol qui se décolle, recherche de l'origine d'odeurs nauséabondes ont été effectués à l'école, Le plombier doit intervenir pour reprendre une canalisation et le terrassier doit réaliser une prise d'air sur un regard d'égout.
- Appartements : Il y a eu 3 visites dont un dossier déposé. Un autre s'est libéré au premier étage de l'ancienne mairie.

DHAINAUT Claire

- Conseil d'Administration du lycée mardi 28/04. M. Klein a écrit à Mme la Proviseure suite à des comportements de lycéens signalés par des riverains ou constatés par les élus, afin de trouver des solutions de cohabitation. La proviseure a répondu qu'elle ne pouvait pas empêcher les élèves de sortir pendant les interours et qu'une sensibilisation serait à nouveau effectuée auprès des élèves et parents. Notamment sur la propreté dans le village, ne pas se rassembler sous les fenêtres des habitants ou ne pas dégrader le mobilier urbain, par exemple. La mairie propose de faire de la sensibilisation auprès des lycéens avec l'accord de la proviseure et pourquoi pas une opération ramassage des déchets un mercredi après-midi. La situation financière du lycée est très dégradée. Un nouveau chef d'établissement sera nommé à la rentrée.
- Une poubelle serait nécessaire près de la table de pique-nique de Phialet. M. Klein répond qu'on évite de disséminer des poubelles car c'est plus générateur de déchets que l'inverse.

ROBERT Clément

RAS

JACQUET Paola

RAS

VERNET Didier

RAS

MOMAN Carmen

RAS

ARTHAUD Michel

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, en ce début de mandat, Loire Forez agglomération doit constituer la **Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**, qui a pour mission principale d'établir un rapport portant évaluation des charges financières transférées à l'EPCI ou aux communes membres de l'EPCI dans le cadre des compétences qui leur sont dévolues.

Cette commission est obligatoirement composée de conseillers municipaux des communes membres. Lors de sa séance du 21 avril 2026, le conseil communautaire en a fixé sa composition comme suit :

- 1 représentant pour les communes de moins de 5 000 habitants
- 2 représentants pour les communes de plus de 5 000 habitants et de moins de 10 000 habitants
- 3 représentants pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Il est demandé au conseil municipal de désigner son représentant pour le nouveau mandat.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Désigne** Sébastien NEVES, 1^{er} Adjoint, comme représentant CLECT.
- **autorise** Mr le Maire à signer toutes pièces, actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

QUESTIONS DIVERSES

- Laurence, Secrétaire Générale de mairie, rappelle que si des achats doivent être faits pour la mairie ou le CCAS, ils ne doivent pas être payés avec les fonds personnels des conseillers car il est impossible pour la mairie de rembourser ces frais.
- Laurence propose aux conseillers intéressés de transférer les mails d'informations et d'actualités d'associations, fédérations etc. qui sont actuellement transférés au maire, adjoints et conseillers délégués.
- Charte SIG (système d'informations générales). Logiciel de LOIRE-FOREZ mis à disposition aux communes pour les informations cadastrales, parcellaires sur les propriétaires, la voirie, les réseaux etc. est soumis à une charte d'utilisation rédigée par Loire Forez Agglomération. M. Klein, Neves et Guillot ont dû signer cette charte de confidentialité en tant qu'utilisateurs.

TOUR DE TABLE :

KLEIN Kévin

- Passages sportifs sur la commune :
 - 24 mai : club des voitures anciennes, pas de passage dans le bourg.
 - 24 mai : randonnée cycliste sur RD496 de St Anthème à Montbrison
 - 10 juin : étape des jeunes du 78^{ème} Tour Auvergne Rhône-Alpes au départ de la SDF.
 - 13 juin : cyclisme féminin, passage dans le bourg et ravitaillement à la SDF
- Absence de Catherine Durand du 07/09 au 14/12. Recrutement à prévoir prochainement.
- Invitation au Tribunal de Saint-Etienne le 01/06 pour présenter son fonctionnement sur plusieurs thématiques. Les élus intéressés doivent se faire connaître rapidement.
- La Fédération Départementale des Chasseurs souhaite rencontrer les nouveaux élus pour présenter les missions et proposer un partenariat. Possible lien avec le futur Conseil Municipal des Jeunes.
- Mme DELGRINI, référente travail d'intérêt général auprès du tribunal, nous sollicite pour un partenariat pour éventuellement mettre en place des TIG au sein de la commune. Il s'agit souvent de mineurs ou de jeunes majeurs condamnés pour des faits mineurs à 20h à 400h de TIG. Nécessite un tuteur parmi les personnels communaux. Ce dispositif sera présenté aux élus pour prise de décision ultérieure.
- Une entreprise de bornes électriques sollicite la commune sur un projet de déploiement précédemment travaillé avec la précédente équipe. La commune doit prendre en charge les frais d'abonnement du compteur électrique (environ 600€ annuels). Versement d'une redevance pour l'occupation de l'espace public. Convention de longue durée d'une vingtaine d'années. La société sera invitée pour faire une présentation à l'ensemble des élus pour prise de décision ultérieure.
- Un tableau de permanence du PC de sécurité à tenir lors du festival des Monts de la Balle va être transmis par M. Klein aux conseillers. 2 élus doivent être présents tout au long de l'évènement.
- Commémoration du 8 mai à 10h. RDV à 9h pour les conseillers participant pour l'installation.

BRUYAS Maryline

RAS

NEVES Sébastien

- Jimmy a commencé depuis 2 semaines environ. Les plannings sont mis en place de façon hebdomadaire ce qui fonctionne bien. Pour l'instant, son embauche se passe bien.

- **désigne**. Kévin Klein comme correspondant défense.
- **autorise** Mr le Maire à signer toutes pièces, actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL 2026-28- REGULARISATION COMPTABLE TRANSFERT DE COMPETENCES VERS LFA

Monsieur le Maire expose les faits suivants :

Le transfert de la compétence éclairage public pour la partie investissement a été acté par arrêté préfectoral du 24/04/2014.

Un procès-verbal de remise des biens et transfert de la dette due au SIEL a été signé entre la commune et Loire Forez Agglomération le 16/12/2016.

Les écritures traduisant cette convention n'ont jamais été enregistrées en comptabilité.

Suite à un état des lieux fait par la comptable du SGC de Montbrison, des régularisations doivent être effectuées tant sur la collectivité que sur Loire Forez Agglomération

Ces opérations d'ordre non budgétaire doivent être autorisées par délibération du Conseil municipal.

Constatation de la partie du capital restant dû d'emprunt au SIEL mis à la charge de Lfa :

Prêt EP 4812 Eclairage Haut du bourg

Ecriture à comptabiliser : **Débit cpt/1021 Crédit cpt/168758 pour 266,83€**

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le comptable public à passer les écritures de régularisation précisées ci-dessus.

DEL 2026-29- CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE DES FETES POUR UNE COURSE CYCLISTE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre du 78^e tour cycliste Auvergne-Rhône-Alpes organisé par A.S.O, la région organise l'étape des jeunes, animation ayant pour but de permettre à une soixantaine de jeunes cyclistes de parcourir les 65 derniers kilomètres de l'étape, en amont de l'arrivée des coureurs professionnels. L'encadrement est assuré par le comité régional de cyclisme.

La région propose que la commune de Verrières-en-Forez soit le départ de l'étape des jeunes qui aura lieu le 10 juin 2026. La commune met à disposition, pour cette occasion, sa salle des fêtes et le parking attenant.

L'utilisation de la salle nécessite la signature d'une convention qui a pour objet d'en définir les conditions d'occupation.

Le projet de cette convention est présenté à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition de la salle des fêtes pour la course cycliste du 10 juin 2026
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

DEL 2026-30- COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Salle des fêtes :

Il est proposé de supprimer le tarif horaire pour le weekend mais de le maintenir en semaine (Du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00).

SALLE D'ANIMATION	tarif « week-end » Du vendredi 9h au lundi 9h	tarif « journée » 1 Journée du lundi au vendredi de 9h à 19h
LOCATION HORS COMMUNE (charges comprises : ménage, eau, électricité, chauffage)	600 €	200 €
LOCATION COMMUNE (charges comprises : ménage, eau, électricité, chauffage)	350 €	180 €

- Caution ménage (sur appréciation à l'état des lieux) : 130€
- Caution dégradations : 1500€
- Frais en cas de perte ou casse d'élément de vaisselle : 2€/élément
- Forfait location vaisselle : 80€
- Pour des obsèques d'habitants de la commune ou de personnes inhumées à Verrières-en-Forez, il sera uniquement demandé une participation aux frais de 130 €.
- Participation aux frais de 130€ pour mises à disposition gratuites

Création d'un tarif spécial « **Forfait associations extérieures et partenaires** » : 50€ + ménage obligatoire

Pour les demandes extérieures à la commune pour l'utilisation de la salle **de façon récurrente tout au long de l'année**, il sera signé une convention au cas par cas avec des tarifs discutés lors en conseil municipal.

Fournil :

- Pas de changement des tarifs, ménage obligatoire.

SALLE DU FOURNIL	Détails	
LOCATION HORS COMMUNE	Journée (8h à 20h)	120.00 €
LOCATION COMMUNE	Journée (8h à 20h)	70.00 €

- Pour des obsèques d'habitants de la commune ou de personnes inhumées à Verrières-en-Forez, il sera uniquement demandé une participation aux frais de 50 €.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** les nouveaux tarifs des salles communales

DEL 2026-27— DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire explique que conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, chaque commune doit désigner, parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Par ailleurs, le Maire rappelle que conformément à l'article R123-8 du Code de l'action sociale et des familles, les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et le scrutin est secret. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Monsieur le Maire précise qu'en application de l'article 7 du décret 562 précité, le Conseil Municipal fixe le nombre des Membres du Conseil d'Administration.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- fixe à 12 le nombre des membres du Conseil d'Administration, étant entendu que 6 membres seront désignés ci-après et les 6 autres membres seront nommés par Monsieur le Maire, président de droit du CCAS.
- procède à l'élection des membres du CCAS au scrutin secret.

La liste de candidats suivante a été proposée:

CCAS	
Michel GOUBIER	Carmen MOMAN
Claire TOINON	Maryline BRUYAS
Didier VERNET	Corinne CLEMENCON

Le vote est opéré au scrutin secret et le dépouillement a donné les résultats suivants :

nombre de bulletins : **15**

nombre de bulletins blancs ou nuls : **0**

nombre de suffrages exprimés : **15**

nombre de sièges à pourvoir : **6**

Ont été élus, **à l'unanimité**, membres du Conseil d'Administration du CCAS outre le Maire :

Michel GOUBIER	Carmen MOMAN
Claire TOINON	Maryline BRUYAS
Didier VERNET	Corinne CLEMENCON

DEL 2026-26- TARIF DES SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire explique que les anciens tarifs, pouvant paraître trop élevés, ont eu pour conséquence une baisse significative des demandes de location de la salle des fêtes. Il a demandé à la commission finances de revoir ces tarifs et de les ajuster aux salles équivalentes alentours.

De plus, la création d'un tarif « spécial » permettrait de demander une participation forfaitaire aux frais d'entretien dans le cadre de mise à dispositions gratuites.

Enfin, quelle que soit l'utilisation de la salle, un ménage « minimum » reste obligatoire par les utilisateurs.

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- trois agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- cinq agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Pour que cette nomination puisse avoir lieu, il est demandé aux membres du conseil municipal, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions prévues à l'article 1650 modifié par LOI N°2011-1978 du 28 décembre 2011 – art 44 (V)

Après discussion, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de présenter la liste suivante :

ROBERT Roland
TAILLANDIER Maurice
PEYRONNET Hervé
MALHIERE Thierry
LIBERCIER Marcel
PEYCELON Michel
CLAVELLOUX Gilles
BLANC Hélène
ROBERT Joëlle
MURE Patrice
PLANCHENAU DT Daniel
MALHIERE Marie-Pierre
RUIZ Joël
BERAUD Emilie
ARTHAUD Michel
RIVAL Geneviève
ROBERT Clément
ROME Raphaël
ROBERT Nicolas
POLLET Dominique
FAURE Raphaël
ARTHAUD Jérôme
COULANGEAT Vincent
VERNET Didier

Le maire rappelle que conformément à l'article L. 123-6 du Code de l'action sociale et des familles, outre son président, le conseil d'administration comprend, pour le centre communal d'action sociale, des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal.

longue période. C'est le cas de Verrières, où les taxes n'ont pas été augmentées (partie communale) depuis 2020. D'autant que le taux moyen départemental est fixé en 2026 à 13,73% pour la TH et que Verrières en très en dessous avec un taux de 8,20% ;

Pour rappel aux membres du conseil, les taux appliqués jusqu'alors sont :

Foncière (bâti) : 29,47 %
Foncière (non-bâti) : 43,51 %
Habitation : 8,20%

Les taux proposés sont les suivants avec une augmentation de 2%:

Foncière (bâti) : 30,06 %
Foncière (non-bâti) : 44,38 %
Habitation : 9,73%

Après discussion, l'assemblée municipale, à l'unanimité, adopte les taux proposés pour l'année 2026 soit :

Foncière (bâti) : **30,06 %**
Foncière (non-bâti) : **44,38 %**
Habitation : **9.73%**

DEL 2026-23— DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local prévue au même article.

Plusieurs collectivités territoriales, ou groupements de collectivités territoriales peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus, par délibérations concordantes.

Loire Forez agglomération propose de mutualiser la désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux.

Il est proposé au conseil municipal de désigner, pour la durée du mandat, M. Jean-François KERLEO, Professeur de droit public à Aix Marseille Université, spécialiste de déontologie de la vie politique et vice-président de l'Observatoire de l'éthique publique en qualité de référent déontologue des élus.

Pour mener à bien sa mission, le référent déontologue disposera des moyens matériels mis à disposition par l'agglomération, à savoir une boîte de réception avec messagerie dotée d'une adresse propre et une page dédiée sur l'intranet.

La saisine s'effectue via le formulaire en ligne accessible sur l'intranet de Loire Forez agglomération : <https://www.loireforez.fr/ethique-et-deontologie-des-elus/>

Les réponses devront être traitées dans des délais raisonnables et prendront la forme d'un avis détaillé remis au seul intéressé auteur de la saisine.

A des fins pédagogiques, le référent déontologue des élus locaux transmettra à un rapport annuel anonymisé de l'ensemble des saisines et des réponses apportées.

Il sera indemnisé dans les conditions de l'arrêté du 6 décembre 2022 : 80€ par dossier sur présentation d'un justificatif mentionnant uniquement le nom de la collectivité ainsi que la date de la saisine.

Loire Forez agglomération se chargera du versement au référent déontologue des sommes correspondantes au nombre de saisines recevables sur la base d'un état trimestriel. Elle procèdera ensuite à l'établissement des titres de recettes correspondants auprès des communes concernées.

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale, à l'unanimité, décide:

- **de DESIGNER** Monsieur Jean-François KERLEO, Professeur de droit public à Aix Marseille Université et vice-président de l'Observatoire de l'éthique publique en qualité de référent déontologue des élus,
- **d'APPROUVER** la convention avec Loire Forez agglomération ci-annexée, qui fixe les modalités de la saisine du référent déontologue des élus, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à disposition et ainsi que les modalités financières,
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à la signer et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

Compte Financier Unique SECTIONS- 2025			
	Recettes	Dépenses	Résultat
FONCTIONNEMENT	50 121.18 €	18 251.79€	
Résultat antérieur reporté	20 736.27€		52 605.66 €
INVESTISSEMENT	0 €	0 €	0 €

Monsieur le Maire ne participe pas au vote

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le Compte Financier Unique des sections à l'unanimité des 14 votants.

DEL 2026-20 – VOTE DU BUDGET COMMUNE 2026

Monsieur le Maire présente le budget communal pour l'exercice 2026.

Il propose que l'assemblée délibérante l'autorise à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,5% en fonctionnement et en investissement.

Après discussion, l'assemblée municipale, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget Commune pour l'année 2026.

-- **APPROUVE** la fongibilité dans les limites de :
Fonctionnement : 7,5%
Investissement : 7,5%

DEL 2026-21 – VOTE DU BUDGET SECTIONS 2026

Monsieur le Maire présente le budget Sections pour l'exercice 2026.

Il propose que l'assemblée délibérante l'autorise à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,5% en fonctionnement et en investissement.

Après discussion, l'assemblée municipale, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget Sections pour l'année 2026.

-- **APPROUVE** la fongibilité dans les limites de :
Fonctionnement : 7,5%
Investissement : 7,5%

DEL 2026-22 – VOTE DES 3 TAXES

Le Maire indique que la commission « finances » s'est réunie pour préparer le budget et qu'elle propose pour 2026 une augmentation de 2% des taux de taxes.

Il présente les raisons. Les élus ont eu un rdv avec Monsieur Dumont, conseiller aux décideurs locaux (CDL) de la trésorerie de Montbrison qui a alerté sur la situation de la commune. La commune fait face à de grosses difficultés financières liées au non versement de subventions attendues pour la nouvelle école et l'église. La commune a dû s'endetter lourdement pour avancer les sommes équivalentes et clôturer son budget. Cette situation est temporaire mais devrait malgré tout durer jusqu'à la fin d'année 2026 voir mi 2027. De plus, le CDL interpelle les élus sur les taux d'imposition et les mets en garde sur le fait que l'Etat revoit ses dotations à la baisse et notamment pour les communes qui ne font pas l'effort d'augmenter leurs impôts locaux sur une

- Question du mur d'un habitant de la COTE qui s'écroule. M. Klein répond que c'est un mur mitoyen car il soutient une voirie communale mais se trouve sur un terrain privé. La commune participera aux travaux sur présentation des devis. Une rencontre avec le propriétaire concerné sera organisée prochainement.
- Un habitant demande à reboucher un fossé sur la route de phialet. M. Klein répond que le service technique ira voir sur place et fera la demande auprès de LFA. La décision sera prise en fonction des avis et prises en compte des avantages/inconvénients.
- M. Arthaud demande où en sont les chemins de randonnées. M. NEVES répond qu'une réunion est prévue avec des bénévoles travaillant pour LFA, M. DURIS et M. PEYCELON. Les tracés qui posaient problème sur des parcelles privées ont été rectifiés en partie et il manque les autorisations écrites d'un propriétaire concerné.

CLÉMENÇON Corinne

- Pot d'honneur du festival des Monts de la Balle vendredi 22 mai à 18h30. les conseillers municipaux sont sollicités pour organiser le pot et servir le public.

GOUBIER Michel

- Proposition de mettre à disposition sa nacelle en cas de besoin.

L'ordre du jour épuisé, le conseil lève sa séance à 00h16		Signatures :	
Kévin Klein, Maire		Guillaume Moulin, secrétaire de séance	

